

**SEPIM SA**  
**A l'attention de Mr SCHNEIDER**  
Route de Moncor, 2  
1752 VILLARS SUR GLÂNE

Opération : **Plateforme Logistique de Saint Rambert d'Albon (26)**

Lyon, le vendredi 21 décembre 2007

Objet : **Vos honoraires**

Monsieur,

Nous faisons suite à notre dernier entretien téléphonique durant lequel nous avons convenu du mode de calcul des honoraires de transaction vous étant dus dans le cadre de la vente du dossier cité en objet à la société FIDELITY.

Nous vous proposons les modalités suivantes :

- Montant de base vous étant dû à la réitération de vente du terrain et correspondant à la mise en force du contrat de promotion immobilière associé : 70.000 € HT.
- Dans le cas d'une location permettant de minimiser la garantie locative, nous vous proposons une rémunération complémentaire plafonnée à 80.000 € HT et calculée de la manière suivante : 20 % HT du montant HT de la garantie locative n'étant pas réglée à FIDELITY déduction faite des honoraires de commercialisation locative à régler au cabinet soit 15 % HT du montant annuel HT des baux signés.
- Dans le cas où la clause de complément de prix convenu avec FIDELITY et relative à l'augmentation du montant du CPI faisant suite à l'augmentation du prix du loyer au m2 s'applique, nous vous proposons une rémunération complémentaire égale à 3 % HT du montant HT du complément de prix.

En espérant que ces modalités vous conviendront et dans l'attente de votre accord sur les termes de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Jean-Christophe LAROSE**  
Président

